

30 mai 2017

À tous les manufacturiers

J'agis à titre d'architecte spécialisé en architecture écologique depuis 12 ans et, depuis le début de ma pratique, je me préoccupe particulièrement de l'impact environnemental des matériaux. Pour moi, il est de la plus haute importance de bien spécifier les produits afin d'atteindre des objectifs de construction écologique.

J'aimerais aujourd'hui vous sensibiliser à l'importance pour les architectes et autres professionnels du bâtiment de disposer des outils adéquats pour appliquer les principes d'architecture écologique et informer nos clients de l'impact des produits utilisés dans leurs projets.

Auparavant, peu d'outils étaient disponibles pour ce faire. Cependant, aujourd'hui, les déclarations environnementales de produit (DEP) permettent de comprendre l'impact d'un matériau et de pouvoir l'évaluer à sa juste valeur. Ces DEP offrent la possibilité de faire des comparaisons entre les matériaux avec des indicateurs d'impact environnementaux communs.

Au quotidien, je suis à même de constater que de plus en plus de clients et d'architectes sont sensibles à ces impacts. Je note aussi une croissance marquée du nombre de projets qui prennent en compte ces aspects, que ce soit dans le milieu institutionnel, commercial ou résidentiel. Malheureusement, peu de manufacturiers ont complété ces processus de DEP. Les professionnels du bâtiment et leurs clients ont donc peu de choix.

De mon point de vue, il est primordial d'avoir une diversité de matériaux ayant des DEP pour répondre à la diversité des besoins techniques dans un projet. Les manufacturiers québécois auraient d'ailleurs tout avantage à se positionner rapidement sur ce marché pour se démarquer comme leader en développant des produits à faible empreinte écologique.

De plus, j'estime qu'il est important pour les manufacturiers de développer des réflexes de transparence dans une pratique manufacturière plus écologique. Une pratique

empreinte de transparence sera plus payante à long terme que de passer sous silence des impacts environnementaux négatifs, comme on le voit parfois de nos jours. Cela doit notamment se faire avec un processus de validation par une tierce partie des DEP des produits.

En terminant, j'aimerais vous informer que j'entends, d'ici les deux prochaines années, limiter les spécifications dans mes projets uniquement à des produits ayant complété le processus de DEP. Comme architecte spécialisé en architecture écologique, je vois les opportunités d'affaire dans ce domaine se multiplier. C'est pourquoi j'enjoins les manufacturiers à saisir cette opportunité de croissance tout en faisant mieux les choses !



Bruno Verge, architecte senior
MOAQ, PA LEED BD + C

Boon Atelier d'architecture inc.

1289, 3^e Avenue, Québec Qc G1L 2X8